

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Le 12 juin, les EHPAD et MDR écriront la nouvelle loi

30, 40% de précarité, glissement de tâches, des AT de plus en plus nombreux mais non déclarés et une charge de travail qui ne cesse d'augmenter du fait du vieillissement mais également du transfert d'un certain nombre de patients issus de la psychiatrie, en tant que résidents des EHPAD, des MDR.

Cette réalité quotidienne que vivent les personnels de ces maisons de retraite et EHPAD, dans des établissements souvent de petite taille, dans le public, privé associatif ou lucratif, s'aggrave et laisse un goût amer d'isolement, tant pour les résidents que les patients.

Si des luttes ont lieu quotidiennement pour ne plus aller au travail à reculons, mais surtout bien travailler, les actions sont souvent isolées les unes des autres.

Alors que la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement doit être votée à l'automne, rien n'est prévu pour les personnels des EHPAD, des Maison de Retraite.

Une chose est sûre, cette loi sera vide de contenu si elle ignore les conditions de travail difficiles, la reconnaissance des qualifications, l'impossibilité du travail en équipes pluridisciplinaires (en France, il y a un ratio agent/lit de 0.5 à 0.6, alors qu'au Luxembourg, en Belgique ou en Allemagne, c'est un ratio de 1.1 à 1.2 de personnels qualifiés au lit du résident).

Nous ne saurions attendre que cette loi se réalise sans nous, que les profits à 2 chiffres de la « Silver économie »* continuent de progresser sans une véritable prise en compte de ce que nous vivons dans nos établissements en terme d'emploi stable, de formation, de salaire, d'accès à un véritable déroulement de carrière, sans que ces établissements ne soient intégrés dans le grand Service Public de Santé et d'Action Sociale que nous revendiquons.

Il y a donc lieu de fédérer ces luttes, de faire grandir les mobilisations. Comment ?

Le jeudi 12 juin prochain, nous voulons réunir à Montreuil, ces personnels venus de toute la France pour témoigner de ces vécus, mais également pour proposer les initiatives nécessaires pour en finir avec l'isolement, la maltraitance institutionnelle et inscrire dans la future Loi, les moyens permettant « le mieux vivre, le mieux travailler ».

* Économie au service de l'âge et de l'autonomie des personnes âgées.

Numéro

2014/10

Lundi 31 mars 2014



Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur
www.sante.cgt.fr

SOMMAIRE

- ✓ CCNT 65 : CR réunion négociation du 14/03/2014
Page 2
- ✓ UFR : 10^{ème} congrès -
Fiche mise à disposition de
candidature Pages 3-4
- ✓ CNRACL : Formations 2014
Pages 5-6
- ✓ Ratios Promu-promouvables
Pages 7- 8

N° 2014/ 10 - lundi 31 mars 2014

Fédération Santé

Action Sociale

263, rue de Paris - case 538
93515 Montreuil cedex

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 S 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 55 82 87 74



Union Fédérale de l'Action Sociale

COMPTE-RENDU de la REUNION de NEGOCIATION
de la CCNT 65, du 14 MARS 2014



Participation :

- ↳ Pour les employeurs : UNISSS, SNAMIS
- ↳ Pour les organisations syndicales : CGT, CFDT, CFTC, SUD

Ordre du jour :

Avenant 2014-04
Avenant 2014-05
Avenant 2014-06
Avenant 2014-07
Questions diverses

LES AVENANTS :

▶ Avenant 2014-4 : Durée du congé payé annuel

L'avenant proposé par les employeurs traduit une réécriture de l'article du code du travail sur ce sujet. Il n'apporte en rien une amélioration pour les salariés.

Les organisations syndicales sont unanimes pour ne pas signer cet avenant.

▶ Avenant 2014-5 : Primes et sujétions spéciales

L'avenant présenté par les employeurs propose uniquement une cohérence entre les intitulés des grilles de classification.

Les organisations syndicales signent en séance.

▶ Avenant 2014-6 : Pourboires, gratification, primes et indemnités

L'avenant présenté par les employeurs propose la suppression de l'article 80 de la convention portant sur les pourboires.

Les organisations syndicales signent en séance.

▶ Avenant 2014-7 : Grille de salaire du groupe I

L'avenant présenté par les employeurs a pour but de corriger une « coquille » qui s'est glissée dans la rédaction de la grille des salaires du groupe I.

Les organisations syndicales signent en séance.

DISCUSSION :

- a. La CGT rapporte, au niveau de la commission, le mécontentement de nombreux salariés ayant trait à la **reclassification** : l'ancienneté n'est pas prise en compte. La revalorisation des grilles concernant les bas salaires a provoqué un écrasement des indices. Les employeurs évoquent la faible enveloppe budgétaire pour qu'il y ait une véritable reconnaissance de l'ancienneté. Dans la convention, actuellement, le plus bas salaire est 5% supérieur au SMIC.
- b. Point sur les travaux de la commission sur la **complémentaire santé**. Après une première réunion avec le cabinet ARRA, les différents partenaires se déclarent satisfaits de l'évolution des travaux. Un débat est amorcé au sujet de la recommandation : faut-il privilégier la proposition d'un seul ou de deux prestataires ? La commission se réunira le 4 avril pour se décider sur la mise en place de la complémentaire santé. La conclusion de ces travaux aura lieu au 30 juin 2014.

*La prochaine commission nationale paritaire aura lieu le **23 mai 2014**.*

De semaine en semaine, nous nous rapprochons du congrès de l'UFR. Les « Cahiers de la Vie Fédérale » n° 84 sur l'organisation du congrès est arrivé dans tous les syndicats. Dans le « Perspective Santé » n° 158, il y a le document d'orientation de votre UFR qui nous servira de fil rouge pendant tout le prochain mandat. Ce document est la base des débats préparatoires au congrès, débat avec les retraités des sections, des syndicats, mais aussi avec les militants actifs des syndicats, les futurs retraités qui sont nombreux dans nos établissements.

Nous invitons tous nos syndicats à faire remonter les PV des débats (cf. Cahiers de la Vie Fédérale) et à organiser rapidement les délégations du congrès avec les USD et la région. Un document enrichi pendant le congrès sera voté par les congressistes et les décisions seront mises en œuvre par la commission exécutive de l'UFR élue par le congrès.

La commission exécutive (CE) aura un rôle dirigeant, elle portera aussi le projet fédéral et sa déclinaison, plus spécifiquement pour les retraités de notre champ.

Elle devrait être composée :

- De camarades impliqués dans l'activité syndicale spécifique envers les retraités
- À parité de femmes et d'hommes, de toutes les générations de retraités et de tous les champs de la fédération : santé et action sociale publique et privée
- Des camarades issus de toutes les régions ayant une activité syndicale dans la profession et en harmonie avec les USD, dans les territoires
- De camarades retraitables pour donner cohérence à la continuité syndicale
- De camarades disponibles pour assurer la responsabilité et participer au travail collectif fédéral dans le cadre du mandat UFR

Les camarades mis à disposition qui ne seraient pas retenus (la CE sera composée d'une trentaine de camarades) pourront être intégrés à l'activité de l'UFR, dans les divers collectifs de travail.



10ème Congrès Union Fédérale des Retraités DIVES-SUR-MER du 19 au 23 MAI 2014



**ELECTION, PAR LE CONGRES,
DE LA COMMISSION EXECUTIVE**

MISE A DISPOSITION DE CANDIDATURE

CANDIDATURE DÉPOSÉE PAR :

Section syndicale :

Syndicat :

Nom, prénom :

Date de naissance : Femme Homme Syndiqué depuis le :

Adresse personnelle :

Union Syndicale Départementale : Région :

Situation :

- Membre sortant de la CE de l'UFR
 Retraité-e Pré-Retraité-e Actif
 Secteur Public Secteur Privé Santé Action Sociale

Responsabilités syndicales :

Signature de la (ou du) candidat-e

Avis des structures :

(section ; syndicat ; USD ; Coordination régionale)

Signature et cachet :

✍

à remplir et à retourner avant le 30 avril 2014 à :

UFR Santé Action Sociale • Case 538 • 263, rue de Paris • 93515 Montreuil Cedex

Fax : 01.55.82.87.74 • E-mail : ufr@sante.cgt.fr



La CNRACL (*Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales*) propose des formations pour les agents titulaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Ce sont des formations purement techniques, réalisées par des formatrices ou formateurs de la Caisse des dépôts. Elles sont ouvertes aux militantes et militants des différents organisations de la Fonction Publique. Il est nécessaire de compléter cette formation par des initiatives CGT proposées par l'interpro ou les organisations de notre Fédération.

La CNRACL prend en charge les frais de formation (transport, hébergement, restauration).

Les stagiaires s'engagent à l'action revendicative retraite, dans leur syndicat, USD, région ou UD... et à informer les agents fonctionnaires pour mieux connaître leurs droits, montrer les convergences d'intérêts entre salarié-es et retraité-es et la nécessité de rester syndiqué-es à la retraite ou de se syndiquer.



Les inscriptions aux formations doivent se faire obligatoirement en accord avec la Coordination Régionale Santé Action Sociale et l'USD (cachets obligatoires). La pré-inscription sera confirmée ultérieurement par la Fédération. **LE NOMBRE DE PLACES ÉTANT LIMITÉ À 5 PAR SESSION, LES CANDIDAT-ES RETENU-E-S S'ENGAGENT À FAIRE LA FORMATION, sauf cas de force majeure.** Les désistements tardifs empêchent de nombreux camarades de suivre la formation.

FORMATION « RÉGLEMENTATION RETRAITE » À BORDEAUX

Cette formation de 4 jours, sur la réglementation retraite, s'adresse en priorité aux militant-es en activité, ou retraité-es, sensibilisé-es sur les problèmes de protection sociale et de retraite, ayant de préférence suivi un stage syndical.

Les différentes dates proposées pour 2014 :

- ▶ du 12 au 15 mai,
- ▶ du 19 au 22 mai,
- ▶ du 2 au 5 juin,
- ▶ du 15 au 18 septembre,
- ▶ du 22 au 25 septembre,
- ▶ du 13 au 16 octobre.

FORMATION « COMMISSION DE RÉFORME »

Cette formation de 2 jours s'adresse, en priorité, aux militant-es élu-es en CAP qui siègent en commission de réforme ou à des camarades qui assurent la formation pour ces commissions. **IL SERA DONNÉ PRIORITÉ AUX CAMARADES ISSU-ES DES RÉGIONS DANS LAQUELLE SE TIENT CHACUNE DES SESSIONS.**

Les différentes dates proposées pour 2014 :

- ▶ Les 20 et 21 mai à Paris,
- ▶ Les 3 et 4 juin à Montpellier,
- ▶ Les 17 et 18 juin à Dijon,
- ▶ Les 30 septembre et 1^{er} octobre à Orléans,
- ▶ Les 25 et 26 novembre à Toulouse,
- ▶ Les 9 et 10 décembre à Lyon.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION AUX FORMATIONS CNRACL 2014

Formation « Réglementation » à Bordeaux :

- du 12 au 15 mai
- du 19 au 22 mai
- du 2 au 5 juin
- du 15 au 18 septembre
- du 22 au 25 septembre
- du 13 au 16 octobre

Formation « Commission de Réforme » :

- Les 20 et 21 mai à Paris
- Les 3 et 4 juin à Montpellier
- Les 17 et 18 juin à Dijon
- Les 30 sept. et 1^{er} oct. à Orléans
- Les 25 et 26 nov. à Toulouse
- Les 9 et 10 décembre à Lyon

Coordonnées du responsable de la Région (*nom/téléphone/mail*) :

Coordonnées du responsable de l'USD (*nom/téléphone/mail*) :

Nom du stagiaire : Prénom :

Date de naissance: Grade : En activité retraité-e

Responsabilités syndicales :

Adresse personnelle (*merci d'écrire lisiblement*) :

Tél. : Fax : E-mail :

Coordonnées du syndicat (*nom/téléphone/mail*) :

Cachet Région pour validation

A retourner à :
Formation syndicale • Fédération CGT Santé Action Sociale Case
538 • 93515 Montreuil Cedex
Fax : 01.55.82.87.76
E-mail : laformationsyndicale@sante.cgt.fr

Cachet USD pour validation

Sem.	Dates de stage	Durées	Dénomination des stages et JE	Public visé	Pré-requis	Lieux	Animateurs	Stages confirmés
5	Du 27 au 31 Janv. 14 (ANNULE)	5 j	Statuts de la F.P.H. - Partie 2/2	responsables LDAJ dans les départements et régions	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	LDAJ	
5	Du 27 au 31 Janv. 14	5 j	Enjeux du champ fédéral	Membres des CE (FD et UF)	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	LDAJ	
7	Du 10 au 12 Fév. 14 (REPORTE-A MAI 2014)	3 j	Enjeux et mutation du secteur social et médico social, Analyse et propositions CGT	SG d'USD et responsables aux Commissions Départementales Action Sociale	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFAS	
12	Du 16 au 21 Mars 14	6 j	CGOS	Mandatés CGOS	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	B. BERRETTE	
13	Du 24 au 27 Mars 14	4 j	Comités de groupes, NAO et stratégies revendicatives	négociateur nationaux du privé et de l'action sociale, SG d'USD, CEF, CE d'UF, Collaborateurs Politiques	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	
14	Du 31 Mars au 04 Avril 14 (ANNULE)	5 j	Enjeux du champ fédéral	Membres des CE (FD et UF), Coordinateurs Régionaux, SG d'USD, SG des CHU, négociateurs nationaux, DS des établissements de +500 salariés	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	
14	Du 31 Mars au 04 Avril 14 (ANNULE)	5 j	Formation Formateurs	SG d'USD, CEF, CE d'UF, Collaborateurs Politiques	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	A. BRONES	
15	Du 09 au 11 Avril 14 (ANNULE)	3 j	Orga Qualité de Vie Syndicale - Partie 1/2	responsables à l'Orga dans les USD et SG d'USD	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	FD	
22	Du 26 au 28 Mai 2014	3 j	Enjeux et mutation du secteur social et médico social, Analyse et propositions CGT	SG d'USD et responsables aux Commissions Départementales Action Sociale	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFAS	
22	Du 26 au 28 Mai 14	3 j	CoGiTiel	SG d'USD, Coordinateurs Régionaux, Animateurs de la Vie Syndicale	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	D. GUISTI	
23	Du 02 au 04 Juin 14	3 j	Animer un syndicat - Partie 2/2	Stagiaires ayant fait la 1 ^{ère} partie en Novembre 2012	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	
24	Du 10 au 13 Juin 14	4 j	Comités de groupes, NAO et stratégies revendicatives	négociateur nationaux du privé et de l'action sociale, SG d'USD, CEF, CE d'UF, Collaborateurs Politiques	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	
26	Du 23 au 25 Juin 14	3 j	CoGiTiel	SG d'USD, Coordinateurs Régionaux, Animateurs de la Vie Syndicale	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	D. GUISTI	
26	Les 26 et 27 Juin 14	2 j	Collectif Vie Syndicale	membres du collectif Fdal O.Q.V.S.	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	
39	Du 22 au 24 Sept 14	3 j	Animer un syndicat - Partie 1/2	nouveaux SG de syndicats dans les CHU et les gros établissements publics et privés	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	FD	
40	Du 29 Sept au 01 Oct. 14	3 j	Orga Qualité de Vie Syndicale - Partie 1/2	responsables à l'Orga dans les USD et SG d'USD	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	
40	Du 29 Sept au 03 Oct. 14	5 j	Enjeux du champ fédéral	Membres des CE (FD et UF), Coordinateurs Régionaux, SG d'USD, SG des CHU, négociateurs nationaux, DS des établissements de +500 salariés	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	
47	Du 17 au 20 Nov. 14	4 j	Comités de groupes, NAO et stratégies revendicatives	négociateur nationaux du privé et de l'action sociale, SG d'USD, CEF, CE d'UF, Collaborateurs Politiques	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	
49	Du 01 au 05 Déc. 14 (REPORTE-DU 12-AU 16-JANV-2015)	5 j	Statuts de la F.P.H. - Partie 1/2	responsables LDAJ dans les départements et régions	avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	LDAJ	



DISCUSSION AU MINISTÈRE

PROMU - PROMOUVABLES

Ce 11 Mars 2014, dans les suites du conseil supérieur de la F.P.H, un « groupe de travail » était réuni au Ministère pour aborder les ratios promu-promouvables.

Lors de cette réunion, le Ministère a remis une nouvelle fois ses propositions sur table, celles-ci concernant les filières administratives, ouvrières et soignantes (la filière socio-éducative doit encore attendre !!!).

Pour rappel, il s'agit pour le ministère de revoir les quotas d'accessibilité aux grades supérieurs.

Vous constaterez dans le tableau ci-après l'état de ces propositions.

Pour la CGT, celles-ci s'inscrivent sans surprise dans la droite ligne de la politique salariale menée par le gouvernement, dans son objectif de réduire les coûts du travail.

Après le gel du point d'indice, ce sont des miettes qui seraient accordées aux salariés dans un contexte de baisse constante du pouvoir d'achat.

La CGT a réaffirmé son exigence de suppression des quotas et la mise en œuvre de grilles de salaires linéaires pour toutes les catégories de personnel.

Le ministère s'est engagé à finaliser ses propositions rapidement dans l'objectif de publier un arrêté durant le mois d'avril.

Dès la parution au Journal Officiel des textes validant ces ratios, l'application se fera avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Plus que jamais, l'action est à l'ordre du jour pour obtenir des grilles correspondant à nos revendications.

Le 18 mars 2014 est un moyen pour les salariés de la F.P.H de se faire entendre.

DE NOTRE MOBILISATION DÉPENDRA L'ISSUE DE CES « NÉGOCIATIONS » !

TAUX DE PROMOTION POUR L'ANNEE 2014	
CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE dans le texte
Filière administrative	
Attachés principaux	10%
Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure (protocole)	20%
Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle	15%
Assistants medico-administratifs de classe supérieure	12%
Assistants medico-administratifs de classe exceptionnelle	10%
Adjoint administratif 1ere classe	6%
Adjoint administratif principal 2e classe	6%
Adjoint administratif principal 1ere classe	5%
Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef (en extinction)	13%
Psychologues	
Psychologues hors classe	12%
Filière soins	
Infirmières (corps régi par le décret 88-1077) de classe supérieure	18%
Infirmières en soins généraux (2e grade)	11%
Aides soignants de classe supérieure	10%
Aides soignants de classe exceptionnelle	15%
Filière de rééducation	
Pédicures de classe supérieure	50%
Masseurs-kinésithérapeutes de classe supérieure	12.5%
Ergothérapeutes de classe supérieure	17%
Psychomotriciens de classe supérieure	28%
Orthophonistes de classe supérieure	20%
Orthoptistes de classe supérieure	50%
Diététiciens de classe supérieure	19%
Filière médico-technique	
Manipulateurs en électroradiologie de classe supérieure	15%
Techniciens de laboratoire médical	15%
Préparateurs en pharmacie hospitalière	27.5%
Filière ouvrière et technique	
Technicien supérieur hospitalier de 2e classe	10%
Technicien supérieur hospitalier de 1ere classe	20%
Dessinateur chef de groupe	5%
Dessinateur principal	13%
Conducteur ambulancier de 1ere catégorie	6%
Conducteur ambulancier hors catégorie	3%
Ouvrier professionnel (2e grade du corps des personnels ouvriers)	6%
Maître ouvrier (3e grade du corps des personnels ouvriers)	9%
Maître ouvrier principal (4e grade du corps des personnels ouvriers)	12%
Agent de maîtrise principal (2e grade du corps d'agent de maîtrise)	4%